

SE RÉAPPROPRIER ENSEMBLE L'AVENIR DE NOTRE MONDE



# ATTAC-LIÈGE

Trimestriel de liaison et d'information du groupe Attac-Liège (asbl) • n° 75 • Février-mars 2014

**attac**

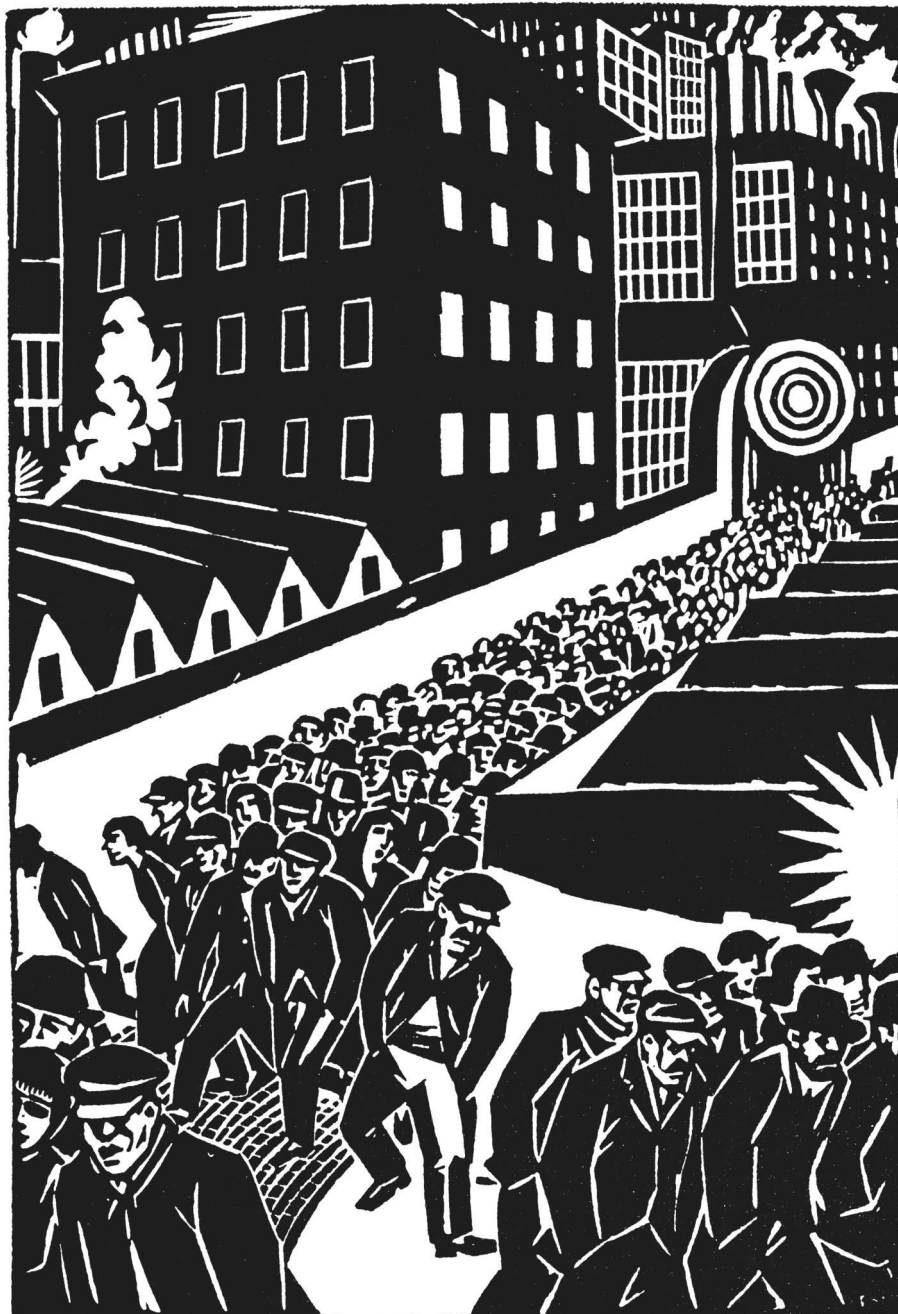
Association pour la **T**axation des **T**ransactions financières pour l'**A**ide aux **C**itoyens

Belgique -Belgie  
P.P.  
40-49 LIÈGE X  
P 204082



*Être libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes ;  
c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres.*

Nelson Mandela



Frans Masereel, Thie city, gravure sur bois, 1925



## Nos rendez-vous

Samedi 15 février à Seraing, ciné-débat Brussels Business  
Mercredi 26 février, Englebert Renier, Réinventer la démocratie  
Jeudi 27 février, Serge Latouche, Une société de Bien-Vivre



## Attac-Liège

Centre liégeois du Beau-Mur,  
Rue du Beau Mur, 48  
4030 Liège  
Tél : 04 349 19 02  
info@liege.attac.be  
[www.local.attac.org/liege](http://www.local.attac.org/liege).

### Cotisations

- 7,5 euros pour les étudiants, chômeurs, temps partiels, retraités (ou 1,25 euros/deux mois\*)
  - 15 euros pour les actifs (ou 1,25 euros par mois\*)
  - 30 euros pour les associations (ou 2,5 euros par mois\*)
- \* si vous optez pour l'ordre permanent

Compte bancaire  
N° BE70 0013 3246 2425

## Une bonne année 2014 ?

**D**onc d'une part l'Union des villes et communes avertit : les ressources se tarissent, les besoins de financement (CPAS, transports, écoles, hôpitaux...) augmentent en flèche : la situation est intenable. D'autre part M. Duchâtelet a trop de millions, après le Standard de Liège et quelques autres brouillilles il va s'offrir un club britannique pour ses étrennes. Et la Bourse ne s'est jamais aussi bien portée, merci pour elle (que font ces péquenots avec un misérable compte d'épargne à moins d'un pourcent d'intérêt ? ah, ils n'ont même pas de compte d'épargne ?) Oh, certes, cela pourrait être pire, mais est-ce vraiment là un modèle social ? Toujours plus d'emplois précaires, toujours plus de sans emploi, toujours plus de sans abri. Mais il faut réduire les dépenses publiques, non ? D'ailleurs quand l'un ou l'autre service encore un peu public (Belgacom, la poste rebaptisée bpost) se porte assez bien pour payer des salaires invraisemblables à leur directeur (CEO ?), il y a bien un ministre pour signaler que l'état ferait

bien de s'en retirer complètement. La petite phrase «il n'entre pas dans la mission des pouvoirs publics», vous connaissez ? En toute logique néolibérale, elle s'applique à la banque, mais aussi aux services. Écoles et hôpitaux ne sont pas encore privatisés, mais ces derniers, en concurrence avec les cliniques privées, sont «rationalisés», et l'école, comme d'habitude, est mise en cause pour manque d'adéquation avec les employeurs, ce qui est un comble quand il n'y a jamais eu autant de contacts, de stages en entreprise, bref d'interactions diverses.

Fin mai, nous allons voter – législatives, régionales, européennes : presque la totale en matière d'élections. Si vous voulez mon avis, ça s'annonce mal. Il suffit de constater la cote de popularité de la secrétaire d'état Maggie De Block. Entre le pouvoir des grandes entreprises et du monde de la finance par le biais des lobbys et ce courant de peur qui crée les réactions d'extrême droite, il est peu probable que nos prochaines assemblées fassent triompher le rouge sur le bleu, voire le brun. Le fonctionnement démocratique fait déjà depuis plus d'un an l'objet d'ateliers passionnants menés par Éric Nemes ; dans les mois qui viennent ce sera également l'objet de quatre rencontres «grand public» où nous comptons vous retrouver nombreux (pour préparer un vote en toute connaissance de cause) : Englebert Renier rappellera la puissance des lobbys ; Hugues Lepaige parlera des rapports entre médias et démocratie ; deux syndicalistes nous expliqueront le rôle des syndicats aujourd'hui ; Raoul Marc Jennar viendra nous énoncer les menaces directes que représentent les accords dits de «partenariat» sur le commerce et les investissements conclus entre l'Union européenne d'une part et le Canada et les États-Unis d'autre part ; enfin, la veille du vote, Majo Hansotte nous rappellera le pouvoir des citoyens que nous.../...



.../... sommes : comment «mettre en œuvre les intelligences citoyennes». Nous concluons l'année avec les sociologues Pinçon-Charlot, qui présenteront leur ouvrage *La violence des riches*, et un repas de fête à l'Aquilone. Par ailleurs, le cycle sur la puissance des lobbys et la façon dont ils affectent tous les aspects de notre vie se poursuit à Seraing, ainsi que la formation proposée par Vicky Goossens «L'argent, ça sert à

quoi?». Notre combat symbolique pour mettre en cause les garanties de l'état vis-à-vis d'une banque pourrie, bien que perdu devant le Conseil d'état (suite à une manœuvre de retrait du gouvernement, qui montrait le bien-fondé de notre action), débouche sur un film documentaire qui doit servir à faire mieux comprendre les enjeux. 2014, nous dit-on, est l'année de l'agriculture familiale, nous nous y

inscrivons avec d'autres associations par des activités diverses, dont la projection du film de Pierre Rabhi et un débat sur l'avenir de l'agriculture face aux intérêts financiers.

Du travail en perspective. Mais aussi autant d'occasions de rencontres.

Donc... Bonne Année 2014 !

## RÊVE GÉNÉRAL (Titre provisoire)

Marianne Rathmès

**N**ous avons eu la chance d'assister sur un site d'Arcelor Mittal (ironie de la situation) à trois spectacles décoiffants regroupés sous le titre de «Rêve général (titre provisoire)» par le théâtre populaire itinérant Arsenic 2.

D'abord «Montenero» un spectacle de témoignages de femmes immigrées qui dans les années 50, venant d'Italie, découvrent la Belgique et souvent découvrent le mari qu'on leur a choisi. Elles racontent non seulement la condition difficile de l'immigration mais aussi celle des femmes. Des chants populaires accompagnés de musique (guitare et accordéon) interprétés par des musiciens, des comédiennes et chanteuses extraordinaires nous permettent, même si nous ne comprenons pas toutes les finesses de la langue italienne, de ressentir toute l'émotion et la poésie de ces chants.

On réalise quelle chance la Belgique a eue d'accueillir cette immigration italienne, ce qu'elle nous a apporté du point de vue culturel, d'ouverture vers l'autre, de sensibilité et de beauté de la culture populaire. C'était un moment magique !

Ensuite, une création du Collectif Mensuel en co-production avec le Théâtre de Liège, l'Ancre, PBA-Eden et Arsenic « L'Homme qui valait 35 milliards » d'après le roman de Nicolas Ancion.

Là encore, une performance des acteurs qui sont en scène pratiquement pendant toute la durée du spectacle dans des rôles assez « physiques ». Ils sont tous excellents !

C'est l'histoire d'un artiste plasticien, Richard Moors, qui, lassé de ses galères et de ses fins de mois difficiles veut tout faire pour obtenir la place de prof qui vient de se libérer à l'Académie des Beaux-Arts. On lui suggère alors de réaliser une œuvre marquante qui frappe les esprits.

Avec ses deux amis, ils imaginent enlever Lakshmi Mittal et l'obliger à reproduire des œuvres d'artistes contemporains. Les voilà embarqués dans des aventures rocambolesques où se mêlent ambitions personnelles et revendications citoyennes.

Il faut également souligner l'originalité de cette forme théâtrale qui mélange le jeu des acteurs, la musique « live » et les projections vidéo, tout cela sur un rythme très soutenu sans répit ni repos, avec aussi un humour ravageur et une réflexion sur une actualité destructrice. Une forme qui a dû certainement beaucoup plaire à un public jeune. (En tous cas,) on n'a pas eu le temps de s'y ennuyer une seconde.

Le troisième spectacle « Grève 60 » est une vraie fresque historique qui retrace les cinq semaines de la Grande Grève de l'hiver 60-61. On y

rencontre une foule de personnages connus ou moins connus. Certains sont là en chair et en os sur la scène et nous racontent leur engagement, la solidarité entre les travailleurs et le formidable espoir d'une vie meilleure qui les motivait. Ils nous renvoient à notre actualité en posant la question de la mobilisation face à l'austérité qu'on voulait nous imposer en 1960 et qu'on veut encore nous imposer aujourd'hui.

Là aussi une forme théâtrale originale avec un chœur populaire d'une soixantaine de personnes, des témoignages, des images d'archive, des passages de fiction parfois humoristiques. Tout cela nous fait revivre avec beaucoup d'émotion cette grève et cette mobilisation unique dans la mémoire collective et l'histoire de notre pays.

Pour ces trois spectacles, Arsenic 2 nous a offert un exemple enthousiasmant de ce que peut faire un théâtre populaire sincère et engagé.

# LES PARADIS FISCAUX

## Enquête sur les ravages de la finance néolibérale



**Nicholas Shaxson**  
traduit de  
l'anglais  
par Emmanuel  
Fourmont  
A. Versaille  
éditeur,  
Bruxelles  
20 euros

**U**ne analyse du système des paradis fiscaux qui dévoile les abus et la corruption qui compromettent gravement les démocraties à l'échelle mondiale.

Voici un livre essentiel - et accessible à tous - pour quiconque veut comprendre les raisons cachées de la crise mondiale. Il a été écrit avec John Christensen, le directeur et fondateur de « Tax Justice Network » qu'ATTAC-Liège a invité le 9 novembre dernier, à l'occasion de son cycle de conférences sur les paradis fiscaux.

En ouvrant des pages jusqu'ici méconnues de la mondialisation, l'ouvrage dévoile en effet les mécanismes, les abus et la corruption qui se trouvent au cœur du système des paradis fiscaux et la façon dont ceux-ci compromettent gravement nos démocraties. Nicholas Shaxson nous invite à faire une véritable révolution copernicienne.

Les paradis fiscaux ne sont pas à la périphérie de l'économie mondiale : ils en sont le centre de gravité. Les principaux paradis fiscaux ne sont pas des îles exotiques des Caraïbes, mais la Grande-Bretagne et les États-Unis. Parmi les principaux bénéficiaires de l'évasion fiscale, on trouve non pas des trafiquants de drogue, des terroristes, des célébrités ou la mafia, mais les multinationales et les banques. L'endettement des pays pauvres, la liquidation de l'État-providence dans les pays riches et la crise financière mondiale sont intimement liés au système.

Les dernières lignes de la conclusion de l'ouvrage doivent nous inci-

Compte-rendu Daniel Puissant  
ter à la réflexion et à l'action :

« Qui que vous soyez, où que vous soyez, quelle que soit votre profession, les paradis fiscaux affectent votre vie... Ils affaiblissent les gouvernements élus, sapent la base fiscale des États et corrompent la vie politique. Ils soutiennent une vaste économie criminelle et ont permis l'apparition d'une nouvelle aristocratie de la finance et de l'entreprise qui ne rend de comptes à personne. Si nous ne rassemblons pas nos forces pour limiter et contrôler le secret financier, alors le monde que j'ai vu en Afrique de l'Ouest il y a une décennie deviendra celui que nous léguerons à nos enfants : un monde où règnent l'entre-soi, le népotisme, l'impunité, la délinquance transfrontalière et une pauvreté extrême. Quelques heureux nettoieront leurs bottines dans le champagne tandis que le reste de la société luttera pour survivre. Nous pouvons faire en sorte que ce futur n'advienne pas. Nous pouvons, car nous le devons. »

## SVEN GIEGOLD, ACTION AU PARLEMENT EUROPÉEN

Mardi 26 novembre 2013

**U**n des fondateurs d'ATTAC-Allemagne et du réseau des ATTAC en Europe, Sven Giegold a accepté de rejoindre le parti des Verts en 2008, quand ceux-ci devaient se faire pardonner d'avoir accepté la déréglementation financière qui débouchait sur la crise. C'est donc explicitement pour exiger l'application de règles strictes dans le secteur financier qu'il a été élu. Certes, les points de désaccord sur certaines de ses affirmations sont vifs (par exemple, la définition des lobbys ou le caractère démocratique de l'UE), mais reconnaissons que, dans la mesure de ce qui est possible au sein des institutions européennes, il accomplit un travail consciencieux et souvent utile, dont un volet important est l'information. « Publicité sauvegarde du peuple » pro-

clame le fronton de l'hôtel de ville de Verviers, et exposer, rendre public (sens de publicité dans ce slogan) permet, ou devrait permettre de contrer certaines manœuvres.

D'emblée, il nous rappelle des aspects positifs de l'Union européenne : elle assure l'égalité entre les sexes, la protection des consommateurs, la conservation de la nature sur 10% de la surface des terres ; en revanche, outre que l'ouverture des marchés et la libre circulation des capitaux, des biens et des services sont une menace pour la démocratie, rien n'est prévu en guise d'harmonisation de la protection sociale, ni de lutte contre la concurrence fiscale, qui partout a comme conséquence de faire baisser le taux d'imposition sur les grandes entreprises et sur les tranches supérieures des revenus.

Il nous rappelle que nombre d'états

Compte-rendu Christine Pagnouille

membres de l'UE sont des paradis fiscaux à des titres divers, mais qu'il convient d'être prudent dans une critique de gauche de l'Europe, afin de ne pas faire le jeu de la droite et des nationalismes. Comment utiliser la crise pour sortir de l'impasse d'une Europe qui repose sur le marché (et surtout sur les marchés financiers) et qui ignore tout modèle social ?

À ses yeux, la taxe sur les transactions financières proposée par onze pays sur 28 dans la cadre de la 'coopération renforcée' pourrait démontrer la possibilité de contrer la spéculation, même si elle n'inclut pas les transactions sur les devises. De même la directive sur l'épargne des personnes physiques, instaurant, suite aux recommandations du G20, l'échange automatique d'informations fiscales sur tous les types de revenus et de capitaux.

.../...

## SVEN GIEGOLD, ACTION AU PARLEMENT EUROPÉEN

.../... Dans ce domaine, les États-Unis sont actuellement plus loin dans leurs exigences avec la FATCA (Foreign Account Compliance Act), qui prévoit l'échange d'information concernant les comptes de citoyens ou résidents US partout dans le monde (actuellement signé avec 5 pays de l'UE). Ils ont aussi contraint les banques suisses à leur livrer les noms de fraudeurs fiscaux. Si cette politique était appliquée avec détermination et par tous les états, cela signifierait la fin

rapide des paradis fiscaux. Mais nous en sommes loin. S'il existe bien un consensus de principe contre la fraude fiscale, la puissance des multinationales parvient à faire accepter la légitimité de bénéfices presque pas imposés (en réservant ad nauseam le vieux refrain des bénéficiaires qui génèrent des investissements qui génèrent de l'emploi). La révision de la directive sur les sociétés mères et leurs filiales vise à introduire davantage de transparence sur les lieux d'imposition, de même celle sur l'assiette com-

mune consolidée pour l'impôt des sociétés, c'est-à-dire la base du calcul de l'imposition, qui devrait permettre de taxer les entreprises là où elles opèrent effectivement, ou encore la directive sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit, c'est-à-dire les exigences minimales de fonds propres. Tout cela pourrait sembler prometteur, mais c'est compter sans la force de résistance des lobbys de la finance. Nous ne sommes pas tirés d'épaisseur...

## LES ENNEMIS DE LA DÉMOCRATIE

### Conférence d'Englebert Renier

CR combiné Josiane Marquet et Christine Pagnouille

**Au Léonard de Vinci, Seraing, le samedi 23 novembre 2013**

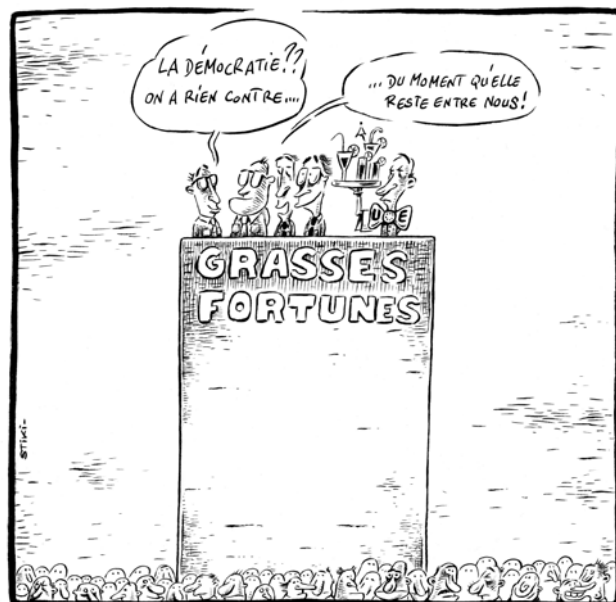
**H**istoire de poser le problème, Englebert Renier commence par reprendre la description du lobbying que donne Henri Alleg dans son livre S.O.S. America (Messidor, 1985) : les lobbyistes sont des personnes relais (presque toujours des cadres supérieurs, des juristes) qui par leurs contacts assidus et leurs cadeaux ciblés s'assurent que les décisions prises dans des enceintes qui devraient être démocratiques servent en fait les puissances d'argent. Le nombre de lobbyistes (des gens qui sont payés à ne faire que cela) est effarant tant à Washington qu'à Bruxelles.

Nous remarquons un glissement sémantique révélateur entre la définition du lobby dans le Larousse de 1960 (marquée de condamnation morale : 'intérêts peu avouables', 'intrigues') et celle du Robert en 2010 où il s'agirait simplement d'un groupe de pression, au même titre qu'un syndicat ou une ONG. Du coup, l'existence de lobbys peut être évoquée par certains comme Isabelle Durand comme un des principes de la démocratie ! L'Union européenne donne à ces représentants non élus de ce qu'elle appelle la société civile un pouvoir

infiniment plus grand que celui des représentants élus. Un article du Traité de Lisbonne (11, point 2) stipule d'ailleurs que 'les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile'. Or, ainsi que le notait Rousseau dans son Contrat social (1762), 'rien n'est plus dangereux que l'influence des intérêts privés dans les affaires publiques'. Il est donc important que des associations comme ATTAC, dont le but est l'intérêt général, ne soient pas confondues avec des lobbys, ce se-

rait abolir la frontière entre le public et le privé, ce qui mène au totalitarisme. Il nous faut bien au contraire défendre la démocratie fondée sur l'égalité des citoyens et l'intérêt commun. Si nous pensons au lobby militaro-industriel, nous avons l'exemple diamétralement opposé : il s'agit de promouvoir les ventes d'armes, donc de pousser à la guerre. Nous nous retrouvons dans une conception néolibérale de la démocratie comme marché où l'individu est consommateur avant d'être citoyen.

La souveraineté du peuple est un .../...



# LES ENNEMIS DE LA DÉMOCRATIE

## Conférence d'Englebert Renier,



.../...

des acquis principaux de la Révolution française. Le fonctionnement d'une véritable démocratie (du, par, et pour le peuple) suppose trois critères : la participation égale de tous les citoyens, des choix qui procèdent de la volonté populaire et qui favorisent le bien-être de l'ensemble des citoyens. Cette conception se heurte à un antiparlementarisme qui se nourrit à la mamelle du positivisme : le pouvoir doit appartenir à des technocrates au nom de la compétence. La théorie de l'inégalité entre les hommes et de l'hérédité de l'intelligence a été entretenue par de pseudo-savants comme Cyril Burt qui prétendait avoir étudié de vrais jumeaux dans des milieux sociaux différents. L'imposture de ses études n'a été mise à jour qu'après sa mort dans les années 1970. En attendant la notion que le bas peuple est doté d'un QI inférieur à la moyenne et n'était donc pas capable de raisonner, de voter et d'occuper des places de haut niveau avait en apparence reçu un aval scientifique. C'est ainsi que malgré les choix politiques des vénérables révolutionnaires français, fondateurs de nos droits, qui avaient décrété le « peuple souverain », celui-ci continua à être ravalé au rang de troupeau infantile réputé incapable, par nature, de gouverner.

Il y a bien sûr d'autres grands facteurs destructeurs de la démocratie, mais cette discrimination soi-disant génétique est fondamentale car c'est à l'idée d'infériorité congéni-

tale du peuple que tous les ennemis de la démocratie veulent sans cesse nous ramener.

D'autre part, Englebert nous a rappelé les principes mêmes de la démocratie, laquelle présuppose la liberté mais vise à l'égalité, ce qui implique l'intervention de l'État pour garantir ces idées fondatrices. Il nous a montré alors le rôle d'Augusto Pinochet, de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan qui, allergiques à l'intervention de l'État dans le domaine économique et social, ont abandonné leurs concitoyens aux forces privées du marché. On assiste dès lors à l'extension planétaire de politiques néolibérales et antisyndicales qui se soldent aujourd'hui par des inégalités toujours plus criantes : services publics et démocratie sociale sont démembrés, l'état lui-même est pris pour cible. Ceci n'est possible que par le consentement d'un néo-corporatisme qui est à la fois cause et effet de la résignation des travailleurs. Les gouvernements, du coup, deviennent des acteurs du marché au lieu de le contrôler. L'actuelle poussée capitaliste qui vise à anéantir les conquêtes sociales nous ramène aux valeurs politiques de l'Ancien Régime.

Posons-nous maintenant la question de savoir si les démocraties sont en mesure de survivre dans un univers international qui multiplie les communautés supranationales non démocratiques, telles l'U E, l'OMC, la BM, le FMI...

En synthèse, Englebert nous a pré-

senté les trois grands courants qui viennent contrarier un fonctionnement démocratique aujourd'hui, à savoir, l'ultralibéralisme, le technocratisme scientiste et corporatiste, et le communautarisme personnaliste.

N'oublions pas le poids du changement insidieux de vocabulaire pour changer les choses et les discréditer : de l'État, on passe à « étatismisme », de la nation, à « nationalisme » et si l'on se réfère au peuple souverain, cela devient du « populisme » et du « souverainisme ». Quant à l'égalité, elle devient de l'égalitarisme.

Ensuite, brièvement, Damien Bouvy, philosophe et informaticien, nous a expliqué et le bel outil, devenu indispensable qu'est Internet, peut insidieusement moduler nos consciences et nous faire accepter de renoncer à nos droits à la vie privée.

Par manque de temps, Englebert n'a pas pu nous rappeler le rôle de la plupart des médias dont les experts, toujours les mêmes, nous serinent à longueur d'émissions la pensée unique : pas d'alternatives, réflexions et débats fatiguent, sommeillez en paix, nous pensons pour vous !

Pour ceux qui douteraient encore des intérêts inavouables et des intrigues des lobbys, ils ne devraient pas rater le documentaire « Brussels business » que nous passerons à Seraing au Léonardo da Vinci le samedi 15 février.

# EN BUS POUR LA TRANSPARENCE FISCALE !

Daniel Puissant

**L**e **RJF** (Réseau pour la Justice Fiscale) dont font partie ATTAC Wallonie-Bruxelles et le FAN (Financieel Actie Netwerk) a proposé, ce 3 janvier 2014, une visite guidée particulière de Bruxelles : la découverte d'acteurs emblématiques de l'évasion fiscale : le cabinet de l'avocat Thierry Afschrift, défenseur zélé de nombreux contribuables qui pratiquent la fraude et l'évasion fiscales, le square du Bois dit « square des milliardaires » au bout de l'avenue Louise, la Banque HSBC spécialisée dans la gestion de patrimoine et l'évasion fiscale et le bureau de consultance PwC qui tout en organisant l'évasion fiscale partout dans le monde se permet de comparer les niveaux de taxation des différents états.

L'industrie de l'ingénierie fiscale permet aux plus chanceux de notre société (des espèces fiscales protégées ?) d'échapper à l'impôt, tout en continuant à bénéficier des services collectifs. Le financement de ces services est, quant à lui, assuré majoritairement par les petits et moyens revenus ou par les P.M.E. Par cette action, le RJF et le FAN – avec les syndicats et associations qui les soutiennent – ont voulu exprimer leur exigence d'une réforme fiscale qui rééquilibre la taxation des revenus du capital au profit de la taxation des revenus du travail. Concrètement, cela concerne la déclaration, par chaque contribuable, de tous ses revenus mobiliers, au-delà d'une tranche exonérée, y compris les plus-values sur placements financiers. Avec l'obligation faite aux banques et aux compagnies d'assurance de communiquer à l'administration fiscale les données de leurs clients. Cette transparence sur les revenus financiers existe aux Pays-Bas. Pourquoi pas chez nous ?

Les acteurs de l'évasion fiscale s'opposent fortement à cette transparence, ce qui contribue à rendre les riches plus riches et les pauvres plus pauvres. Que de mesures d'austérité auraient pu être épargnées en Belgique et en Europe si on s'attaquait sérieusement aux privilèges qui n'ont plus aucune justification. Nous n'avons plus les moyens d'entretenir nos riches ! Cette excursion a été largement repercutée par les media : les journaux des chaînes TV (RTL, RTBF et Télé-Bruxelles), le journal de « La Première » (RTBF), les journaux « La Libre Belgique » et « La DH ». Enfin, « Marianne Belgique » envisage – vu l'importance de la matière – de faire un feuilleton étalé sur plusieurs numéros du reportage que ses journalistes ont réalisé.

financiers existe aux Pays-Bas. Pourquoi pas chez nous ?

Les acteurs de l'évasion fiscale s'opposent fortement à cette transparence, ce qui contribue à rendre les riches plus riches et les pauvres plus pauvres. Que de mesures d'austérité auraient pu être épargnées en Belgique et en Europe si on s'attaquait sérieusement aux privilèges qui n'ont plus aucune justification. Nous n'avons plus les moyens d'entretenir nos riches !

Cette excursion a été largement repercutée par les media : les journaux des chaînes TV (RTL, RTBF et Télé-Bruxelles), le journal de « La Première » (RTBF), les journaux « La Libre Belgique » et « La DH ». Enfin, « Marianne Belgique » envisage – vu l'importance de la matière – de faire un feuilleton étalé sur plusieurs numéros du reportage que ses journalistes ont réalisé.

## MARCO VAN HEES ET FATIMA ROCHDI

Samedi 7 décembre 2013

**A**u lieu d'écouter Denis Robert, un peu las des interventions publiques, nous regardons un de ses films, *L'affaire Clearstream expliquée à un ouvrier de chez Daewoo*. Ce film met en parallèle la multinationale coréenne de l'électroménager, dont les trois usines lorraines ont été fermées en 1998 et la chambre de compensation (clearing) luxembourgeoise Clearstream, une banque des banques qui, en 2001, brassait quelque 9 trillions d'euros (9000 milliards). Son patron de l'époque, André Lussi, répète à l'intervieweur qu'il ne traite qu'avec des banques bien cotées, jamais avec des sociétés. Or Unilever, Daewoo et bien d'autres se trouvent dans leur listing de clients. Le film montre comment l'opacité de pareille structure favorise le blanchiment d'argent. Ces carrefours de la finance que sont les chambres de compensation pourraient facilement servir à contrôler ces mouvements de capitaux, mais

la possibilité n'est même pas envisagée.

Marco Van Hees fait remarquer l'évolution juridique. L'ancienne définition des paradis fiscaux par l'OCDE retenait quatre caractéristiques, dont chacune était suffisante : une imposition inexistante ou insignifiante ; l'absence de véritable échange d'information ; l'absence de transparence ; l'absence d'une activité substantielle des sociétés enregistrées dans ces juridictions sur le lieu de leur enregistrement. En 2001, une nouvelle définition ne retient que l'absence d'échange et distingue 'juridictions coopératives' et 'non-coopératives'. En 2009, le G20 demande un échange d'information généralisé et dresse des listes de pays selon le nombre d'accords d'échange conclus.

Par une série de mesures légales telles que les intérêts notionnels (déduction fiscale sur des intérêts purement virtuels qui auraient dû être payés sur les fonds propres s'il avait fallu faire un emprunt à la place), la Belgique est extrêmement

Compte-rendu Christine Pagnoulle

accueillante pour les sociétés à capital important. Le cas Total et le service des décisions anticipées illustre la proximité entre ceux qui sont censés défendre l'intérêt de l'état et ceux qui se livrent à des actions frauduleuses (la responsable fait modifier une circulaire pour le cas de cette société). L'alibi de l'emploi est abondamment utilisé pour justifier une taxation dérisoire, or les dizaines de millions d'euros, perdus par an suite à des largesses comme les intérêts notionnels, se soldent par la perte de dizaines de milliers d'emplois dans la fonction publique et cela n'empêche pas les sociétés qui en bénéficient de licencier et de délocaliser.

En conclusion : le riche est cru et le pauvre est cuit !

Fatima Rochdi, experte comptable qui a travaillé au Luxembourg, nous fait découvrir des sites vantant l'attractivité de cette place financière et comme Giegold, elle nous rappelle que l'exemple de la FATCA démontre la possibilité d'un contrôle politique.

Samedi 9 novembre 2013

**N**ous commençons par un rappel des points principaux établis par le remarquable documentaire de Mathieu Verboud sur la City ('finance en eaux troubles', [http://www.daily-motion.com/video/xlpX1f\\_documentaire-city-de-londres-la-finance-en-eaux-troubles\\_news](http://www.daily-motion.com/video/xlpX1f_documentaire-city-de-londres-la-finance-en-eaux-troubles_news), Zadig Production avec la collaboration de France Televisions et la RTBF) : l'aversion séculaire de ce pouvoir financier pour toute forme d'impôt (aversion symbolisée par les moutons qui entrent dans la ville sans payer de taxe), son exorbitante influence politique (avec un représentant au Parlement, appelé Remembrancer, actuellement un Mr Double, et un gouvernement à sa botte, qu'il soit Conservatif ou New Labour), son rôle dans le blanchiment d'argent (mafia russe ou vaticane), mais surtout, comme tout paradis fiscal, son efficacité en tant qu'outil qui permet aux grands groupes financiers d'échapper à l'impôt de façon légale, notamment grâce à la confidentialité et aux mécanismes des trusts qui entravent toute investigation, enfin le fait que les sommes énormes qui y sont brassées ne sont pas utilisées dans l'économie réelle. Nous écoutons ensuite l'exposé passionnant de John Christensen, directeur du Tax Justice Network, qui réussit à poser un regard lucide sur une situation peu encourageante et en même temps à maintenir le cap d'un bel optimisme militant.

Intrigué par ce qu'il observait dès 1978, il a utilisé sa double nationalité britannique et de ressortissant de l'île de Jersey pour y travailler dans le monde de la finance et se retrouver sidéré par l'ampleur des détournements qui y sont effectués en toute légalité. C'est d'ailleurs sur ce caractère légal qu'insiste le patron de Barclays Bank, Bob Diamond, dans le film : les bénéfices taxés (ou plutôt non taxés) dans des paradis fiscaux, c'est autorisé (c'est une manipulation des taux de référence qui sera le scandale qui l'amènera à démissionner en 2012). C'est en fait dès 1956, au moment

de la crise de Suez, quand il était clair que l'Empire se délitait, donc bien avant les années Thatcher, à un moment où les accords de Bretton Woods étaient encore en vigueur, que la City a trouvé sa fonction de centre financier : les colonies allaient devenir un réseau de places financières fort lucratives alors que dans le même temps la France transformait ses colonies de Caraïbes en DOM qui lui coûtent très cher.

Il ne faudrait pas croire que ces 'paradis', ce sont seulement des îles lointaines, sable blanc et cocotiers : certains des États Unis et les principaux pays européens en font partie : au-delà du Royaume Uni ou de pays comme la Suisse et le Luxembourg, des pays rarement soupçonnés comme l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Irlande... sont aussi concernés !

Gardons à l'esprit que les règles de l'économie mondialisée sont dictées par environ 200 grandes sociétés, quant aux règles politiques comme celles qui se retrouvent dans le TSCG, elles émanent de pays exportateurs de capitaux.

Une saine logique économique voudrait que la richesse soit imposée là où a lieu l'activité économique, par exemple Amazon, mais nous savons que cette multinationale de la distribution postale, comme la plupart des multinationales génératrices de profit comme Apple, Google, Microsoft, a pris la précaution de localiser ses bénéfices là où ils ne seront pas taxés (tout en imposant à ses travailleurs des conditions de travail dignes du servage).

La facilité avec laquelle cette minorité peut se soustraire à des mesures de contrôle et à une fiscalité juste s'explique par l'emprise d'une idéologie selon laquelle des bénéfices plantureux ne peuvent que percoler jusqu'aux couches les plus défavorisées, alors que c'est tout le contraire qui se produit. Non seulement les pauvres deviennent plus pauvres (et plus nombreux), mais l'argent accumulé échappe à l'économie réelle. En 2010, on estime que 32 millions de millions de dol-

lars se trouvaient dans des paradis fiscaux, loin de toute production, à chercher des niches de rente comme Twitter, l'immobilier ou une spéculation plus virtuelle encore, dans des montages sans fin.

En Norvège, une commission d'enquête a tenté d'estimer les dégâts provoqués par cette évasion à grande échelle sur les finances publiques et sur la charge fiscale supportée par les contribuables qui n'ont pas les moyens d'échapper à l'impôt, par l'IPP et pire encore par des taxes indirectes comme la TVA. Le rapport est direct entre évasion fiscale et augmentation des inégalités. Notons dans le même ordre d'idées l'injustice flagrante que constitue la facilité des grandes entreprises comme Barclay ou Google à utiliser des paradis fiscaux par rapport aux PME, alors que les premières se servent tout autant (sans doute même davantage) des infrastructures nationales comme les routes, le rail, la poste, qui sont financées par les impôts. Il y a là distorsion de la concurrence, quoi qu'en répètent les traités.

Les paradis fiscaux sont des catalyseurs de dérégulation et des générateurs de criminalité, à commencer par la corruption. (Remarque géopolitique : l'Afrique et les pays du Sud en général sont en fait créditeurs des pays du Nord ; quant à la corruption, n'accusons pas les victimes !)

Non, la réglementation financière n'a pas du tout été renforcée suite à la crise, pas plus qu'elle n'a changé la culture des banques. L'échec total des politiques à contrôler les banques est évident dans l'influence des agences de notation. Les médias racontent n'importe quoi, en connivence avec le pouvoir. Il devrait nous être facile de démontrer la stupidité qui prévaut dans les politiques actuelles...



# VOTER LE 25 MAI ? MAIS POUR QUOI ? POUR QUI ?

Éric Nemes

**L**e 25 mai nous allons élire des représentants au parlement régional, fédéral et européen. En Belgique, tous les citoyens ont le droit et le devoir d'aller voter.

Si vous voulez mon avis, ça s'annonce mal.

J'entends déjà des commentaires:

- Ça ne sert à rien. Si on ne va pas voter, on n'a pas d'amende. Ce discours est erroné et dangereux.

Erroné ? Boycotter les élections est un choix qui se justifie dans une dictature mais notre séminaire sur la démocratie nous a montré que si la démocratie est malade, nous ne sommes pas encore en dictature. Ne pas voter c'est laisser les autres choisir et donner davantage de chance à la droite de l'emporter.

Dangereux ? Vu la crise, les solutions xénophobes, racistes, sexistes,... bref les programmes et partis d'extrême droite pourraient sortir gagnant, alors avec *la cible*<sup>(1)</sup> nous pensons qu'il faut dénoncer et contrer ces tendances droitières. Face à l'extrême droite, la vigilance

1. <http://www.lacible.be/actualites.php>

se doit d'être notre seul repos.

- De toute manière ce sont toujours les mêmes qui reviennent, ils sont tous vendus à des lobbys, soumis à la discipline du parti et des compromissions, ou font des promesses qu'ils ne tiennent pas.

Ceci n'est pas tout à fait faux, les ennemis de la démocratie (technocrates, aristocrates, capitalistes, financiers,...) se portent très bien. C'est pour cela qu'Attac organise un cycle de conférence sur la démocratie et que notre groupe de travail a décidé de préparer une interpellation des candidats parlementaires avec des questions précises sur leurs priorités pour: une vraie démocratie (une femme = une voix), la justice sociale et fiscale, un monde écologiquement viable à terme.

Nous demandons donc aux candidats qu'ils définissent clairement les positions, programmes et points de rupture qu'ils défendent afin que nous puissions voter en connaissance de cause et, si ils sont élus, que nous puissions les éva-

luer, les contrôler, voire à terme les démettre.

Cette démarche peut sembler naïve mais menée avec toutes les citoyennes et citoyens et toutes les associations qui s'y inscrivent, elle prend du sens. Tous ensemble, il doit être possible de sauver la démocratie !

À titre d'exemple voici quelques questions préparées par le groupe de travail.

→ Acceptez-vous, organisez-vous l'alternance homme / femme sur vos listes et la quasi interdiction du désistement après élection ?

→ Que prévoit votre programme en ce qui concerne la taxation globale des revenus du travail et du capital ?

→ Comment comptez-vous

1. protéger le droit à un logement décent des ménages endettés, et plus généralement de toute la population ;
2. assurer l'accès effectif à des services de santé et de prévention pour toutes et tous (y compris les enfants dans la pauvreté) ?

## AGENCES DE NOTATION

Compte-rendu de la conférence par Josiane Marquet

Ce 14 décembre 2013 à Seraing

**C**e 14 décembre 2013 à l'initiative d'ATTAC Liège et de l'ASBL Leonardo da Vinci, Michel Verbiest, ancien directeur au département Formation de la Province de Liège, nous a entretenu des agences de notation, sujet dont on entend beaucoup parler depuis quelques années et dont on ne sait trop ce qu'elles sont et quel est leur rôle.

On connaît le nom des trois principales et l'importance qu'elles ont prises dans le monde ( Standard and Poor's, Moodys, Fitch). Ce sont des agences financières privées, rémunérées par les entreprises pour auditer leur état financier et les noter.

On sait que ces trois agences, liées

donc à ces intérêts particuliers, monopolisent la capacité du marché mondial.

Ce qu'on sait peu, c'est que ces agences, tellement influentes, se sont trompées à plusieurs reprises et à des moments cruciaux..Rappelons-nous, début des années 2000, le scandale ENRON, peu après, la chute de la banque Lehman Brother, encore notée AAA la veille, ainsi que le dévoiement des notes attribuées à la Grèce..... ! Incompétence ? Corruption ?... Alors, comment se fait-il que ces agences privées, aux critères opaques, se permettent de contrôler et de noter des Etats, et de leur imposer des recettes politiques ? Avec, à la clef, des sanctions financières par le biais de prêts auprès des banques privées avec des taux d'intérêts plus élevés.

Ceci nous rappelle qu'avant le traité de Maastricht, les Etats pouvaient, pour leur gestion financière et leur économie, emprunter à leur propre Banque centrale, à des taux nettement inférieurs ! Il faut savoir aussi que ce sont certains pays eux-mêmes qui demandent ces services aux agences en les payant en conséquence !! Schizophrénie ?

Peut-on parler d'évaluation objective, ou plutôt d'évaluation idéologique au service d'objectifs privés par essence non démocratiques ?

Michel Verbiest nous propose alors comme solution, la création d'une agence de notation « publique » européenne, comprenant des experts indépendants, et nous expose les raisons d'adopter cette solution. Parmi ces raisons, en priorité, le fait de renforcer l'indépendance du pouvoir politique.

# MICROCRÉDITS : DU RÊVE DES UNS À L'ENFER DES AUTRES

Bruno Colet

**U**ne solution pour le développement, la paix, la démocratie, les droits humains, l'émancipation des collectivités locales et l'égalité des sexes. Rappelez-vous, c'était en 1976 au Bangladesh. Un certain Muhammad Yunus créait la Grameen Bank, la « Banque des villages ». La mondialisation de l'agroalimentaire faisait déjà des ravages en accaparant les terres et en forçant une concurrence économique des produits d'importation intenable pour les producteurs locaux. L'aide au développement se rendait compte qu'il fallait former la population et armer l'agriculture paysanne pour sa propre préservation.

L'arrivée de la Grameen Bank et du microcrédit semblait une solution quasi parfaite. Elle permettait à peu de chose près de décrocher la lune : en donnant l'accès à de petits investissements pour les paysans – principalement des femmes – les villages pouvaient redévelopper une autonomie largement compromise et y adjoindre un projet économique viable. L'émancipation était au rendez-vous.

Et ce fut une vague déferlante sur les pays dits du tiers-monde. L'année 2005, fut déclarée « Année internationale du microcrédit » par les Nations unies. En 2006, le comité Nobel communique pour la remise du prix Nobel de la paix à la Grameen Bank et à son fondateur en disant qu'« Une paix durable ne peut pas être obtenue sans qu'une large part de la population trouve les moyens de sortir de la pauvreté. Le microcrédit est l'un de ces moyens »<sup>1</sup>. La paix sur terre semble à portée de main.

## Les missions annoncées du microcrédit

Alors, en fin de compte, qu'y a-t-il de si fabuleux dans le microcrédit ? Comment est-il possible d'atteindre autant d'objectifs avec un seul outil ? Plusieurs éléments entrent en ligne de compte.

→ Le premier est peut-être le plus fondamental, le plus récurrent aussi : il s'agit de financer des personnes et des projets qui n'ont pas accès au crédit bancaire.

→ L'autre aspect essentiel est que les micro-entrepreneurs sont accompagnés dans la réalisation de leur projet. Cela peut aller jusqu'à recevoir un encadrement avant, pendant et après le microcrédit afin d'assurer la pérennité de leur activité.

→ Outil de lutte contre la pauvreté, l'outil mis en place par M. Yunus était à ses débuts une véritable prise de risque quant au remboursement des prêts. Il y a trente ans, prêter aux pauvres semblait une idée impossible à mettre en œuvre, déclare encore le comité Nobel en 2006.

→ Le rôle émancipateur et libérateur du microcrédit pour les communautés et les femmes – les plus soumises à des conditions sociales et économiques répressives – fut certainement un des facteurs les plus motivants.

→ La dissémination du projet de la Grameen Bank sur plusieurs continents a montré de fait que les plus démunis pouvaient prendre en main leur propre développement.

→ Il demande relativement peu de moyens et peut même être mis en place de façon collégiale par un groupe d'individus (à l'instar des tontines) ou par une collectivité locale. Les ONG elles-mêmes s'y sont engagés (notamment SOS Faim).

## La face cachée de la lune

C'est également au milieu des années 2000 qu'apparaissent progressivement des doutes sur l'éthique et les résultats réels des microcrédits. A partir de 2009, la remise en cause du microcrédit s'affiche dans la presse quotidienne.<sup>2</sup>

Les taux d'intérêt sont généralement largement plus élevés (jusqu'à plus de 30% d'intérêt) que ceux proposés par les banques. Cela s'explique en partie par le risque encouru (quoique le microcrédit obtienne un taux de remboursement de plus de 95%), par les faibles montants engagés pour une gestion équivalente à n'importe quel prêt et par des charges élevées liées avec le suivi des micro-investisseurs. Certains se demandent si le microcrédit ne servirait de

source de financement pour certaines ONG. En effet, selon le portail de la micro-finance du CGAP (Consultative Group to Assist the Poor) en 2006, les 10% les plus rentables du portefeuille de microcrédit mondial produisent un rendement sur fonds propres de 34% même si la majeure partie de ces bénéficiaires « revient aux ONG et non aux investisseurs privés ».

Un autre élément qui pose question est le nombre important d'établissements de micro-finance qui se transforment en sociétés commerciales privées, notamment pour être autorisées à collecter l'épargne du public<sup>3</sup>.

Le manque d'études sur l'impact réel des microcrédits est également pointé du doigt. Les prêteurs mettent en avant les réussites, mais quelle est leur proportion par rapport au nombre de prêts ?

Enfin, et ce n'est pas le moins inquiétant, plusieurs éléments concourent à ce que le microcrédit soit lui aussi un facteur de surendettement. Lorsqu'ils sont proposés par des organismes non bancaires, ils sont peu ou pas contrôlés. L'emprunteur peut ainsi facilement cumuler plusieurs microcrédits et enclencher la spirale infernale de devoir emprunter pour rembourser le prêt précédent. Un autre facteur (qui peut être cumulatif avec le précédent) provient des professionnels de la finance qui investissent le microcrédit en se préoccupant uniquement du retour rapide de l'investissement et d'intérêts surévalués, sans se soucier d'accompagner les emprunteurs et leur projet.

L'actualité de ces derniers mois a présenté à plusieurs reprises la situation dramatique des femmes de Ouarzazate qui pour avoir emprunté 100 euros en 1999, à rembourser sur 8 mois à raison de 18 euros par quinzaine (soit 288 euros remboursés ou 190% d'intérêt), se retrouvent aujourd'hui encore en appel au tribunal. « Je n'ai pas compris ce que je signais. Ils ne m'ont rien expliqué, et moi je n'ai pas posé de question. La seule chose qui m'intéressait, c'était de récupérer l'argent pour monter mon affaire .../...

# MICROCRÉDITS : DU RÊVE DES UNS À L'ENFER DES AUTRES

.../...

de tissage »<sup>4</sup>. Et c'est l'engrenage de nouveaux crédits, toujours plus élevés, pour rembourser le précédent. A Ouarzazate, ce sont 4600 personnes qui refusent de rembourser les prêts des organismes de micro-crédits<sup>5</sup>.

Comment ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain ?

Premièrement, écoutons les appels à la défiance. Ils sont de plus en plus nombreux et clairs. Ensuite, avec le regard ouvert, cherchons les projets valables.

Reposons les éléments un à un :

→ Le terme de microcrédit doit éveiller toute notre vigilance.

→ L'éventuelle finalité sociale de l'organisme ne doit pas nous leurrer, elle n'est en rien la garantie d'une attention au projet du micro-entrepreneur, d'un taux d'intérêt correct, d'un accompagnement digne de ce nom,...

→ La présence d'une banque dans les membres de l'organisme de microcrédit, s'il peut être un élément de sérieux me semble devoir avant tout poser question : que vient faire une banque dans une initiative qui s'adresse aux personnes et projets non reçus par les banques ?

→ Y a-t-il un accompagnement de l'emprunteur ou bien une « simple » évaluation du risque ? Si accompagnement il y a, se place-t-il sur le plan comptable et juridique, propose-t-il un suivi du projet et de ses objectifs, sensibilise-t-il au surendettement,...

→ Quels sont les taux d'intérêts pratiqués par rapport à d'autres organismes ? Comment sont-ils justifiés ? Un indicateur rassurant mais rare, c'est l'utilisation des intérêts pour de nouveaux projets d'économie sociale.

## Capital social ?

Il existe en France deux grosses structures qui proposent des micro-crédits et qui se distinguent d'abord par leur conception de la plus-value sociétale<sup>8</sup> :

1. L'Adie est une association qui pratique des taux d'intérêts élevés lui permettant d'atteindre un certain équilibre dans ses comptes. Elle peut emprunter auprès des établissements finan-

ciers l'argent qu'elle prête aux particuliers. Le micro-entrepreneur est perçu comme un acteur du marché qui doit faire ses preuves pour s'imposer face à la concurrence.

2. France Initiative est une institution qui finance des projets (7800 euros/prêt en moyenne) à taux zéro. L'argent provient essentiellement des fonds publics et « il est normal d'aider l'entrepreneur avec de l'argent public car il contribue à la création d'activité dans le pays et donc enrichit indirectement la collectivité ».

En Wallonie, le paysage semble moins contrasté. J'ai visité les sites internet de Crédal et Microstart.

1. MicroStart est un groupe créé en 2010 dont la coopérative à finalité sociale – microStart scrl-fs – propose des microcrédits professionnels. Elle applique des taux d'intérêt de 8,25% par an, auxquels s'ajoute une « contribution de solidarité de 5% » pour couvrir les frais administratifs. Elle a derrière elle 3 structures : l'Adie (voir plus haut), BNP Paribas Fortis et Progress microfinance (instrument européen de soutien au microfinancement)<sup>9</sup> ;

2. Crédal est également un groupe. La coopérative Crédal scrl-fs, créée en 1984, propose entre autre des microcrédits pour professionnels avec un taux de 5% et maximum 25 euros de frais de dossier.<sup>10</sup>

Enfin, d'autres initiatives sont possibles, hors des institutions, de façon collégiale :

Emilie Atchaka, du Cercle d'Auto-promotion pour le Développement Durable au Bénin qui est devenue une spécialiste de la question, propose une alternative aux microcrédits qui appauvrissent les femmes : mettre en place l'épargne-crédit autogéré par les femmes pour les femmes<sup>6</sup>. En Belgique, Financité propose la création et l'accompagnement de groupe, pour épargner à son rythme, apprendre et discuter de la finance de manière conviviale. Trois formules existent : la tontine, la communauté autofinancée et la micro-épargne<sup>7</sup>.

Une fois dégagé de l'illusion du mi-

crocrédit miracle, il nous reste un outil qui peut servir deux visions de sociétés radicalement différentes, sans oublier les nuances intermédiaires. La question revient donc à se demander : quelle société voulons-nous ? Une société de partage et de socialisation et jusqu'où ? Ou bien une société de capitalisation individuelle, libre de nuire à autrui et jusqu'où ?

1. Communiqué de presse de la remise du prix Nobel de la paix 2006 (en anglais) :

[http://www.nobelprize.org/nobel\\_](http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/2006/press.html)

[prizes/peace/laureates/2006/press.html](http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/2006/press.html)

2. Voir, par exemple, le Courrier international du 17 septembre 2009 : « Sortir de la pauvreté grâce au microcrédit ? Pas sûr » (article repris de l'hebdomadaire anglais The Economist).

3. « Les taux d'intérêt des microcrédits sont-ils abusifs ? » <https://www.lamicrofinance.org/content/article/detail/24600>

4. « Au Maroc, la double peine des victimes du microcrédit » : [http://www.libération.fr/economie/2013/11/18/au-maroc-la-double-peine-des-victimes-du-microcredit\\_947936](http://www.libération.fr/economie/2013/11/18/au-maroc-la-double-peine-des-victimes-du-microcredit_947936)

5. « Nous ne rembourserons pas ! Dégage micro-crédit, dégage ! » : <http://cadtm.org/Nous-ne-rembourserons-pas-Degage>

6. « Emilie ou l'alternative aux micro-crédits » (vidéo 6') : <http://cadtm.org/Emilie-ou-l-alternative-aux-micro>

7. « Programme de micro-épargne » : [http://www.financite.be/epargner-et-investir/programme-de-micro-epargne\\_fr\\_436.html](http://www.financite.be/epargner-et-investir/programme-de-micro-epargne_fr_436.html)

8. « Le microcrédit, un outil efficace contre la pauvreté ? » : <http://www.bulles-de-savants.com/econopolis/econobulle/le-microcredit-outil-efficace-contre-la-pauvrete>

9. microStart : <http://www.microstart.be>

10. Crédal : <http://www.credal.be>

# L'AGENDA D'ATTAC LIÈGE

[www.local.attac.org/liege](http://www.local.attac.org/liege)



## **Mercredi 29 janvier, à 19h30**

Sans lendemain, ciné-débat organisé par le MpOC, les Amis de la Terre et Attac-Liège  
Salle Wittert, ULg, Place du XX août

## **Lundi 3 février, à 19h30\***

Réunion de coordination Attac-Liège

## **Mercredi 12 février, à 19h00**

Suite formation Vicky Goossens, *Les réformistes : réaction au libéralisme classique*. DEFIS Vesdre, Maison de l'Égalité des Chances, Rue Lucien Defays, 10, à 4800 Verviers

## **Samedi 15 février, à 10h00**

*Brussels Business*, ciné-débat avec Laurent Pirnay (CGSP) (« Fonctionnement et rôle des lobbies »).  
Centre culturel Leonardo Da Vinci, rue Cockerill 84, à Seraing

## **Lundi 17 février, à 19h30\***

*L'argent, ça sert à quoi ?*  
Cycle animé par Vicky Goossens

## **Mercredi 19 février, à 19h00\***

Projection du film de Pierre Rabhi, *Au nom de la terre* et inauguration de l'exposition *What the world eats*, dans le cadre du cycle « Les yeux dans l'assiette »

## **Jeudi 20 février, à 19h15**

*Au nom de la Terre*, cinéclub.  
Au foyer culturel de Sprimont, rue du Centre, 81, à 4140 Sprimont

## **Mercredi 26 février à 19h00**

« Réinventer la démocratie » :  
*Les ennemis de la démocratie*, Englebert Renier.  
**Nouveau cycle !**  
Salle S100, quai Roosevelt 1, Université de Liège

## **Jeudi 27 février, à 19h30**

*Une société du Bien-Vivre - Pour sortir de la tyrannie de l'économie*, conférence de Serge Latouche, en collaboration avec le MpOC et les Amis de la Terre.  
Amphi zoologie, quai Van Beneden 22, Liège

## **Lundi 3 mars, à 19h30\***

Réunion de coordination

## **Mercredi 5 mars, à 19h30\***

Conférence-débat : *Agriculture durable, où va l'Europe ?* avec Marc Tarabella et Quentin Goffinet, dans le cadre du cycle « Les yeux dans l'assiette ».

## **Mercredi 12 mars, à 19h00**

Suite formation Vicky Goossens, *Marx et le socialisme I*. DEFIS Vesdre, Rue Lucien Defays, 10, à 4800 Verviers

## **Samedi 15 mars, à 10h00**

*Sans lendemain*, ciné-débat avec Francis Leboutte, du MpOC.  
Au Centre culturel Leonardo Da Vinci, rue Cockerill 84, à Seraing

## **Lundi 17 mars, à 19h00**

« Réinventer la démocratie » : *Démocratie et médias*, Hugues LePaige  
Salle 'Moyen Physique', cour de l'Université de Liège, place du XX-Août

## **Mercredi 19 mars, à 18h.\***

Atelier cuisine dans le cadre du cycle « Les yeux dans l'assiette »

## **Mercredi 26 mars 19h30\***

Démocratie contre marchés financiers : mise au point de questions aux députés européens

## **Lundi 24 mars, à 19h30\***

*L'argent, ça sert à quoi ?* – cycle animé par Vicky Goossens DEFIS Vesdre, Rue Lucien Defays, 10, à 4800 Verviers

## **Mercredi 26 mars, 19h.**

Cycle « Réinventer la démocratie », Daniel Richard (FGTB) et Tony Demonte (CNE)  
Salle Wittert, ULg, pl. du XX-Août

## **Samedi 19 avril, à 10h**

Ciné-débat sur *Gasland* avec Francis Leboutte :  
Gaz de schiste, du mythe à la réalité

## **Vendredi 25 avril, 19 h.**

Raoul Marc Jennar sur les accords transatlantiques  
Salle Wittert, ULg, pl. du XX-Août

## **Samedi 24 mai, 14-17 h.,**

Majo Hansotte sur les intelligences citoyennes  
Salle S100, quai Roosevelt 1, ULg

**\*Au Centre liégeois du Beau-Mur,**

**rue du Beau-Mur, 48, Liège.**

## L'AUTRE AGENDA

### **Lundi 10 février, à 20h**

Lundi contre la dette, CADTM  
Aquilone, 25 Boulevard Saucy - 4000 Liège.

### **Samedi 22 février, à 10h.**

« Sonnez les matines... » : Nico Cué ; rencontres matinales au Point Culture de Liège.

### **Dimanche 9 mars, 14h**

Manifestation antinucléaire  
Gare Du Nord

### **Lundi 10 mars, à 20h**

Lundi contre la dette (2<sup>e</sup> lundi du mois), par le CADTM.  
A L'Aquilone, 25 Boulevard Saucy - 4000 Liège.

### **Mercredi 19 mars 9h au samedi 22, 17h**

Atelier de réflexion avec Bernard Friot organisé par Réseau Salariat Liège  
Article 23 Place Émile Dupont, 1, Liège

### **Lundi 31 mars**

Colloque RJF sur la fiscalité, au Parlement fédéral, Bruxelles

## SOMMAIRE

Édito	2
«Rêve général»	3
Shaxson, Les paradis fiscaux	4
CR Sven Giegold	4
CR Englebert Renier	5
RJF	6
CR Van Hees	7
CR Christensen	8
Voter le 25 mai ?	9
CR Verbiest	9
Microcrédits	10